Version février 2007

Sarl JACQUES PREVOT 17, rue Glapigny 52140 SARREY- Tél : 03 25 90 32 03
TYPE D'ARTIFICE : CHANDELLE ROMAINE
K3

MODE D'EMPLOI A RESPECTER SCRUPULEUSEMENT
(Risque de brûlures et de lésions)

Conservez-le

1- AVERTISSEMENTS PREALABLES

A- Risques

L'utilisation non conforme de ce produit peut générer de graves accidents entraînant des dommages corporels tels que lésions, fractures, brûlures…

B- Utilisateur

Il faut impérativement veiller à ce que le produit soit hors de portée des mineurs (stockage sous clé et selon les consignes de l'arrêté du 25 mars 1992, surveillance continue…).
Ne pas laisser à la portée des enfants.
Aucun mineur ne doit participer de près ou de loin (manipulation, manutention…) à sa mise en œuvre et à fortiori au tir.

C- Consignes générales

- Il est interdit de fumer en présence d'artifice.
- Il est interdit d'utiliser des appareils de communication à fréquences de transmission inférieure à 100 MHz (talkie-walkie, CB…).
- Le tir doit être annulé en cas de vent fort > 15 m/s (54 km/h).

D- Responsabilité

La responsabilité personnelle du tireur est engagée en cas de non respect du présent mode d'emploi.

2- EFFETS DE L'ARTIFICE

Les chandelles romaines fonctionnent en altitude et ne doivent être utilisées qu'en extérieur.
Toute autre utilisation que celle préconisée ici ou sur l'étiquette du produit présente de très graves dangers.

3- MATERIEL NECESSAIRE

Description du matériel minimal nécessaire à la mise en œuvre et au tir de l'artifice :

- Piquets, équerres ou tout autre système pertinent de fixation solide des chandelles romaines.
- Lampe de poche.
- Matériel de fixation : fil de fer…
- Matériel de protection personnel (casque, lunettes, gants…).

4- CHOIX DE L'EMPLACEMENT

Utiliser à l'extérieur uniquement.

Il faut choisir un emplacement bien dégagé (pas de branches, lignes électriques …) afin de ne pas gêner la trajectoire aérienne des projectiles en respectant scrupuleusement les consignes portées sur l'étiquette et en particulier la distance de sécurité minimale du public indiquée sur la chandelle romaine.
Dans le périmètre de sécurité, on doit s'assurer qu'il n'existe aucune installation classée, ni d'installations pouvant contenir des matières ou vapeurs inflammables.
Pour la sélection de l'emplacement, on doit tenir compte de la force et de la direction du vent, on doit choisir un sol ferme et plat et prendre en compte les distances de sécurité.

5- DEBALLAGE

Lors de la manipulation et de l'ouverture des cartons, ceux-ci doivent être maniés avec précaution.
Les artifices doivent toujours être manipulés avec soin.
Leur bon état doit être contrôlé systématiquement (mèche d'allumage, corps…).
En cas de mauvais état apparent l'artifice ne doit pas être utilisé.
Il est interdit de démonter un artifice de le réparer ou de le modifier.

6- INSTALLATION

A- Prescriptions générales

Le respect impératif de la distance de sécurité est la condition première pour l'installation. En cas d'impossibilité de respect des distances de sécurité le tir est annulé.
Il convient de protéger les artifices des intempéries.
Il faut isoler le sol si nécessaire.
Il est interdit d'utiliser les barrières de parking.

B- Description de l'installation

La chandelle romaine doit être posée sur un sol plat.
La chandelle romaine doit être maintenue par des piquets fichés dans le sol et un cerclage métallique.
Si nécessaire, protéger l'artifice contre la pluie et l'humidité à l'aide d'un film plastique, à retirer au moment du tir.
Tenez compte des vents dominants, si besoin inclinez légèrement la chandelle romaine de 5 ° dans la direction opposée au public.

ATTENTION : NE JAMAIS EXPOSER UNE PARTIE DE SON CORPS AU-DESSUS DE L'ORIFICE D'UNE CHANDELLE ROMAINE

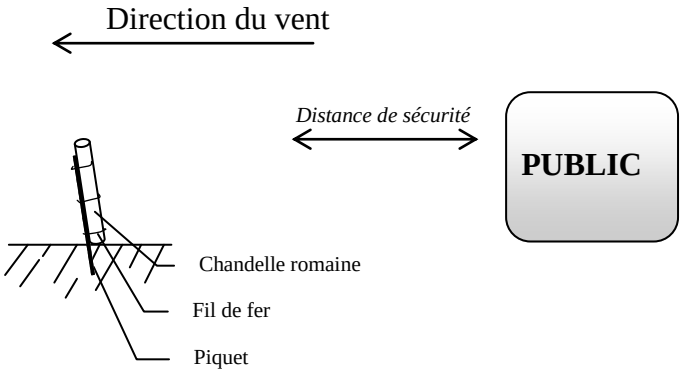

7- MISE A FEU / ALLUMAGE

A- Prescriptions générales

Pour le tir de l'artifice, il est recommandé de porter, un casque, des protèges oreilles et des lunettes de protection.

B- Allumage manuel

Il faut ôter le couvre-mèche afin de dégager la mèche.
Puis allumer l'extrémité de la mèche, bras tendu, et se retirer vivement.

8- TRAITEMENT DES RATES

A- Non démarrage de l'artifice

ATTENTION, si après la mise à feu, l'artifice n'est pas parti :

Ne jamais tenter de rallumer l'artifice quel que soit le moyen envisagé.
Ne pas exposer son corps au dessus des chandelles romaines.
Attendre 30 minutes minimum, puis **noyer la chandelle romaine** avec de l'eau.
30 minutes après, mettre l'artifice dans un lieu sûr.
Contacter votre fournisseur pour connaître la démarche à suivre pour stocker l'artifice défectueux et nous le retourner.

B- Artifice retombé sans production d'effet

Après le tir, inspecter le site pour vérifier qu'aucun élément pyrotechnique encore actif ne subsiste au sol. En ce qui concerne la chandelle romaine, ne pas se pencher au-dessus aussitôt, mais attendre 30 minutes. Dans l'affirmative, noyer abondamment ces déchets avec de l'eau, attendre 30 minutes avant de les récupérer, de les stocker dans un lieu sûr et de les retourner au fournisseur dans les conditions réglementaires du transport des matières dangereuses (ADR).

9- ELIMINATION DES DECHETS

Ne pas jeter au feu après usage.

Lors de l'inspection du site, il faut ramasser les déchets pour nettoyer les lieux et en cas de déchet encore actif, suivre la procédure ci-dessus.

Respectez l'environnement, **ramassez tous les détritus** après le tir du feu.